

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PASHA PARKING

Article I. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

- 1.1 LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CI-APRÈS « LES CONDITIONS ») RÉGISSENT L'ACCÈS ET/OU L'UTILISATION DU SERVICE PASHA DISPONIBLE VIA L'APPLICATION ET/OU LE SITE WEB (CI-APRÈS LES « SERVICES») MIS À DISPOSITION PAR PASHA PARKING, (CI-APRÈS PASHA), SOCIÉTÉ PRIVÉE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE DROIT BELGE, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SIS À 1070 BRUXELLES, RUE BARA 6 BT 4, ENREGISTRÉE À LA BCE SOUS LE NUMÉRO 0694.615.416.

Article II. DÉFINITIONS

- 2.1 «SERVICES» : L'ENSEMBLE DES SERVICES FOURNIS PAR PASHA À L'UTILISATEUR VIA L'APPLICATION, LE SITE ET LA SIGNALÉTIQUE.
- 2.2 « SIGNALÉTIQUE » : DISPOSITIF DÉVELOPPÉ PAR PASHA PERMETTANT L'AFFICHAGE DIGITAL D'UN SIGNE D'IMMATRICULATION.
- 2.3 «APPLICATION» : L'APPLICATION MOBILE DÉVELOPPÉE PAR PASHA PERMETTANT LA LOCALISATION DES SIGNALÉTIQUES DISPONIBLES PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES, ET DE S'Y CONNECTER POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE D'AFFICHAGE
- 2.4 « SERVICE D'AFFICHAGE » : SERVICE FOURNI PAR PASHA À L'UTILISATEUR PERMETTANT L'ACCÈS À LA SIGNALÉTIQUE À TRAVERS L'APPLICATION AFIN D'AFFICHER UN SIGNE D'IMMATRICULATION SUR LADITE SIGNALÉTIQUE PENDANT DES PLAGES HORAIRES «SITE» : LE SITE WEB [HTTPS://WWW.PASHA-PARKING.COM](https://www.pasha-parking.com), ÉDITÉ ET EXPLOITÉ PAR PASHA PERMETTANT AUX UTILISATEURS D'ACCÉDER À LEUR ESPACE PERSONNEL.
- 2.5 « PLAGE HORAIRE » : PÉRIODE DE TEMPS DURANT LAQUELLE UN UTILISATEUR PEUT FAIRE APPEL AU SERVICE D'AFFICHAGE.
- 2.6 « ACCÈS CARROSSABLE » : CONSTITUE UN ACCÈS CARROSSABLE DES PROPRIÉTÉS AU SENS DE L'ART. 25.1.3 DU CODE DE LA ROUTE (AR DU 01/12/1975), TOUTE VOIE D'ACCÈS QUI, EN RAISON DE SES CARACTÉRISTIQUES EXTÉRIEURES, PRÉSENTE L'APPARENCE D'UN ACCÈS POUR VÉHICULES À TROIS ROUES OU PLUS.
- 2.7 « UTILISATEUR » : TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE UTILISANT L'APPLICATION EN VUE D'AFFICHER LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE SUR UNE SIGNALÉTIQUE.

Article III. LES SERVICES OFFERTS PAR PASHA

- 3.1 LES SERVICES D'AFFICHAGE FOURNIS PAR PASHA LE SONT "SUR DEMANDE" D'UN UTILISATEUR. GRÂCE À L'UTILISATION DE CES SERVICES D'AFFICHAGE.
- 3.2 LE TARIF DES SERVICES D'AFFICHAGE EST FACTURÉ À LA MINUTE ET CE POUR UN AFFICHAGE DE COURTE DURÉE ET AU FORFAIT POUR UN AFFICHAGE DE MOYENNE-LONGUE DURÉE. UNE FACTURE À L'UTILISATION EST ÉMISE PAR PASHA À L'UTILISATEUR, DISPONIBLE SUR LE SITE GRÂCE COMPTE CRÉE À CET EFFET PAR L'UTILISATEUR.

Article IV. ACCEPTATION, OPPOSABILITE ET RESILIATION DES CONDITIONS

- 4.1 LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT OPPOSABLES DÈS ACCEPTATION PAR L'UTILISATEUR PENDANT TOUTE LA DURÉE D'UTILISATION DES SERVICES ET CE, JUSQU'À CE QUE DE NOUVELLES CONDITIONS REMPLACENT LES PRÉSENTES.
- 4.2 PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER À TOUT MOMENT LES CONDITIONS CONFORMÉMENT AU PRÉSENT ARTICLE.
- 4.3 CHAQUE NOUVELLE MODIFICATION SERA NOTIFIÉE AUX UTILISATEURS. LA DATE DE «DERNIÈRE MISE À JOUR» FIGURERA EN HAUT DES CONDITIONS.
- 4.4 EN CAS DE NON-ACCEPTATION, L'UTILISATEUR POURRA RÉSILIER LES CONDITIONS AVEC EFFET IMMÉDIAT.
- 4.5 SI L'UTILISATEUR CONTINUE D'UTILISER LES SERVICES APRÈS LA DATE DE PRISE D'EFFET DES CONDITIONS MODIFIÉES, IL SERA RÉPUTÉ AVOIR LES ACCEPTÉES.

Article V. UTILISATIONS DES SERVICES CAPACITÉ JURIDIQUE DE L'UTILISATEUR

- 5.1 L'UTILISATEUR DÉCLARE QU'IL A L'ÂGE LÉGAL NÉCESSAIRE POUR ACCEPTER LES PRÉSENTES CONDITIONS OU QU'IL EST TITULAIRE D'UNE AUTORISATION DE SES PARENTS OU TUTEURS LUI PERMETTANT D'UTILISER LES SERVICES.
- 5.2 L'UTILISATEUR DÉCLARE ÉGALEMENT (I) ÊTRE PLEINEMENT HABILITÉ À UTILISER LES MOYENS DE PAIEMENT ET (II) QUE CES MOYENS DE PAIEMENT PERMETTENT L'ACCÈS À DES FONDS SUFFISANTS POUR COUVRIR TOUS LES COÛTS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DES SERVICES.
- 5.3 L'UTILISATEUR DÉCLARE ÊTRE RESPONSABLE FINANCIÈREMENT DE TOUTES LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES SERVICES, TANT EN SON PROPRE NOM QUE POUR LE COMPTE DE TIERS, Y COMPRIS DES MINEURS.
- 5.4 TOUTE PERSONNE FRAPPÉE D'INCAPACITÉ AU SENS DE L'ARTICLE 1123 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL NE PEUT EN AUCUNE FAÇON DEVENIR UTILISATEUR.
- 5.5 POUR CRÉER LE COMPTE D'UNE PERSONNE MORALE, IL FAUT ÊTRE AUTORISÉ À AGIR DE LA SORTE ET À ENGAGER CETTE PERSONNE MORALE AU REGARD DES CONDITIONS.

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

- 5.6 LES SERVICES SONT NORMALEMENT ACCESSIBLES 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7.
- 5.7 PASHA S'ENGAGE À METTRE TOUT EN ŒUVRE AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES.PASHA NE PEUT TOUTEFOIS, ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE DES INTERRUPTIONS DANS LA DISPONIBILITÉ DES SERVICES LORSQUE CES INTERRUPTIONS NE DÉPENDENT PAS DE SA VOLONTÉ.
- 5.8 L'UTILISATEURACCEPTÉ ET COMPREND QUE PASHA EST EN DROIT DE FERMER TEMPORAIREMENT L'APPLICATION, LE SITE WEB OU L'ACCÈS À UN OU PLUSIEURS SERVICES POUR EFFECTUER UNE MISE À JOUR, ET CE SANS PRÉAVIS, NI INDEMNITÉ.
- 5.9 L'UTILISATEURACCÈDE AUX SERVICES PASHA EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLICATION À PARTIR DEL'APP STORE D'APPLE OU PLAY STORE DE GOOGLE.
- 5.10 POUR UTILISER LES SERVICES, L'UTILISATEUR DOIT PRÉALABLEMENT AUTORISER PASHA À ACCÉDER AUX FONCTIONS DE GÉOLOCALISATION DE SON APPAREIL.

ENREGISTREMENT

- 5.11 POUR UTILISER LES SERVICES, L'UTILISATEUR DOIT S'ENREGISTRER ET SOUMETTRE À PASHA CERTAINES INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL TELLES QUE NOM, ADRESSE, E-MAIL, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE, ÂGE, MÉTHODE DE PAIEMENT VALIDE.
- 5.12 PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE SOUMETTRE L'ACCÈS ET L'UTILISATION AUX SERVICES, À CERTAINES CONDITIONS OU EXIGENCES, COMME LA SOUMISSION À UNE PROCÉDURE DE VÉRIFICATION.
- 5.13 IL SERA ÉGALEMENT DEMANDÉ À L'UTILISATEUR DE CHOISIR UN IDENTIFIANT ET UN MOT DE PASSE STRICTEMENT CONFIDENTIELS. L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DE SON IDENTIFIANT ET/OU DE SON MOT DE PASSE.
- 5.14 L'UTILISATEUR N'AURA PAS LE DROIT DE DISTRIBUER CES INFORMATIONS D'ACCÈS, NI DE PERMETTRE À AUTRUI DE LES UTILISER POUR ACCÉDER AUX SERVICES.
- 5.15 L'UTILISATEUR DOIT VEILLER À CE QUE LES INFORMATIONS DE SON COMPTE DEMEURENT EXACTES, COMPLÈTES ET À JOUR.
- 5.16 À DÉFAUT, L'ACCÈS AUX SERVICES PEUT ÊTRE LIMITÉ OU PASHA POURRAIT RÉSILIER LES PRÉSENTES CONDITIONS.
- 5.17 PASHA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LA CONFIRMATION DE L'IDENTITÉ D'UN QUELCONQUE UTILISATEUR.
- 5.18 EN CAS DE FRAUDE, L'UTILISATEUR S'ENGAGE À SIGNALER TOUT ACCÈS NON AUTORISÉ DIRECTEMENT À PASHA PAR EMAIL À INFO@PASHA-PARKING.COM.

DROIT DE RÉTRACTATION

- 5.19 L'UTILISATEUR COMPREND ET ACCEPTE QUE PASHA COMMENCE À FOURNIR DES SERVICES IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉBUT DU PROCESSUS DE TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION OU APRÈS SON ENREGISTREMENT.
- 5.20 L'UTILISATEUR ACCEPTE EXPRESSÉMENT QU'IL OU ELLE RENONCE AU DROIT DE RÉTRACTATION AU SENS DE L'ARTICLE VI.73, 13° DU CODE ÉCONOMIQUE DÈS QU'IL TÉLÉCHARGE OU ENREGISTRE L'APPLICATION.
- 5.21 L'UTILISATEUR PEUT TOUTEFOIS SUPPRIMER SON COMPTE VIA LE SITE WEB ET/OU L'APPLICATION.

Article VI. OBLIGATIONS GENERALES DES UTILISATEURS

- 6.1 L'UTILISATEUR DÉCLARE ÊTRE INFORMÉ DE LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER, À SES FRAIS, D'UN ABONNEMENT ET/OU D'ACCÈS À INTERNET ET DE S'ÊTRE ASSURÉ QUE LA CONFIGURATION DE SON MATÉRIEL INFORMATIQUE ET MOBILE EST ADAPTÉE ET COMPATIBLE À L'UTILISATION DES SERVICES.
- 6.2 L'UTILISATEUR DOIT VEILLER, AVANT TOUTE UTILISATION DES SERVICES À METTRE EN PLACE LES MESURES DE PROTECTION ET PARAMÈTRES NÉCESSAIRES À UNE UTILISATION CONFORME AUX CONDITIONS.
- 6.3 L'UTILISATEUR S'ENGAGE À NE FAIRE AUCUN ACTE SUSCEPTIBLE – DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT – DE PORTER ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ DES SERVICES MIS À SA DISPOSITION PAR PASHA.
- 6.4 L'UTILISATEUR EST SEUL RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SUBI PAR SON ORDINATEUR OU TOUTE PERTE DONNÉES CONSÉCUTIF AU TÉLÉCHARGEMENT, À LA CONSULTATION ET À L'UTILISATION DU SITE WEB ET/OU DE L'APPLICATION.
- 6.5 L'UTILISATEUR DÉCLARE SE CONFORMER AU CODE DE LA ROUTE ET À TOUTE AUTRE RÉGLEMENTATION AYANT TRAIT À LA CIRCULATION SUR LA VOIE PUBLIQUE.
- 6.6 L'UTILISATEUR EST RESPONSABLE DE L'EXACTITUDE DE LA SAISIE DU SIGNE D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE LORS DE CHAQUE UTILISATION DES SERVICES. DANS LE CAS OÙ LE SIGNE D'IMMATRICULATION AFFICHÉ SUR LA SIGNALÉTIQUE NE CORRESPOND PAS AU VÉHICULE STATIONNÉ DEVANT L'ACCÈS CARROSSABLE, L'UTILISATEUR SUPPORTERA SEUL LES CONSÉQUENCES DE L'INFRACTION À L'ARTICLE 25.1.3 DU CODE DE LA ROUTE ET AUTRES SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN VIGUEUR.
- 6.7 À LA FIN DE CHAQUE UTILISATION, L'UTILISATEUR EST TENU DE METTRE FIN À LA PLAGE HORAIRE VIA L'APPLICATION ET DE LIBÉRER L'ACCÈS CARROSSABLE. À DÉFAUT LES FRAIS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES SERVICES, ET CE TANT QUE LE SIGNE D'IMMATRICULATION EST AFFICHÉ SUR L'ACCÈS CARROSSABLE, SERONT FACTURÉS INTÉGRALEMENT À CHARGE DE L'UTILISATEUR.
- 6.8 DANS TOUS LES CAS, LA SIGNALÉTIQUE N'AFFICHERA PLUS LE SIGNE D'IMMATRICULATION DE L'UTILISATEUR, DÈS L'ÉCOULEMENT DE LA PLAGE HORAIRE.
- 6.9 L'UTILISATEUR NE POURRA EN AUCUN CAS OUTREPASSER LES PLAGES HORAIRES.
- 6.10 EN CAS DE DÉPASSEMENT DE LA PLAGE HORAIRE PAR L'UTILISATEUR, PASHA SE RÉSERVE ÉGALEMENT LE DROIT D'APPLIQUER UNE PÉNALITÉ ET/OU DE RÉSILIER LE CONTRAT.

Article VII. PRIX DE LA LICENCE D'EXPLOITATION

- 7.1 PASHA FACTURE AUX UTILISATEURS UNIQUEMENT LES FRAIS LIÉS À LA LICENCE D'EXPLOITATION DE SA TECHNOLOGIE PERMETTANT GRÂCE À LA COMBINAISON DE SES APPLICATIONS ET SITES AINSI QUE DE SA SIGNALÉTIQUE LES SERVICES D'AFFICHAGE.
- 7.2 LE PRIX DE CETTE LICENCE EST PAYÉ SUR UNE BASE MENSUELLE.
- 7.3 LES PRIX APPLIQUÉS SONT CEUX INDIQUÉS SUR LE SITE WEB ET/OU APPLICATIONS.
- 7.4 PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES PRIX RELATIF À LA LICENCE D'EXPLOITATION À TOUT MOMENT. TOUTEFOIS, LES MODIFICATIONS TARIFAIRES NE POURRONT AVOIR D'EFFET RÉTROACTIF.
- 7.5 EN CAS DE MODIFICATION DES PRIX PAR PASHA, LA NOUVELLE TARIFICATION POURRA PRENDRE EFFET DÈS NOTIFICATION DES NOUVELLES CONDITIONS.
- 7.6 LE PAIEMENT DES FRAIS DE LICENCE D'EXPLOITATION SE FONT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DE LA CARTE DE CRÉDIT COMMUNIQUÉ PAR L'UTILISATEUR À PASHA LORS DE SON INSCRIPTION AUX SERVICES OU PAR LE BIAIS D'UNE DOMICILIATION AUTOMATIQUE.
- 7.7 EN TOUS LES CAS, TOUT PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ PAR L'UTILISATEUR AU PLUS TARD 30 JOURS CALENDRIER APRÈS LA DATE DE LA FACTURE VIA LES MOYENS DE PAIEMENTS AUTORISÉS.
- 7.8 EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT, PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE SUSPENDRE LE COMPTE DE L'UTILISATEUR TANT QUE LES MONTANTS IMPAYÉS N'AURONT PAS ÉTÉ INTÉGRALEMENT RÉGLÉS.
- 7.9 LES RAPPELS DE PAIEMENT ENVOYÉS VIA L'APPLICATION SONT TOUJOURS GRATUITS, MAIS POUR LES RAPPELS DE PAIEMENT ENVOYÉS PAR COURRIER, PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE FACTURER DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE L'ORDRE DE 5 EUROS.
- 7.10 EN CAS DE NON-RESPECT DU DÉLAI DE PAIEMENT, PASHA SERA DE PLEIN DROIT ET SANS MISE EN DEMEURE, REDEVABLE D'UN INTÉRÊT MORATOIRE CALCULÉ AU TAUX LÉGAL. PASHA SE RÉSERVE ÉGALEMENT LE DROIT DE RÉCLAMER À L'UTILISATEUR UNE PÉNALITÉ DE 15% DU MONTANT DE LA FACTURE AVEC UN MINIMUM DE 5 EUROS.
- 7.11 L'UTILISATEUR QUI RÉSILIE OU SUPPRIME SON COMPTE RESTE TENU D'ACQUITTER LES MONTANTS DUS À PASHA.
- 7.12 LES PRIX APPLIQUÉS SONT CEUX INDIQUÉS SUR LE SITE AU MOMENT DE L'UTILISATION DES SERVICES.
- 7.13 TOUTE CONTESTATION RELATIVE À UNE FACTURE DOIT, SOUS PEINE DE DÉCHÉANCE, PARVENIR À PASHA DANS LES 15 JOURS CALENDRIER DE LA DATE DE FACTURATION. PASSÉ CE DÉLAI, LA FACTURE SERA CONSIDÉRÉE COMME IRRÉVOCABLEMENT ACCEPTÉE PAR L'UTILISATEUR.

Article VIII. RESPONSABILITÉ

- 8.1 PASHA S'EFFORCERA DE MAINTENIR SES SERVICES DANS UN ÉTAT CORRECT ET ACTUALISÉ, MAIS NE GARANTIT PAS QUE LES SERVICES SONT EXEMPTS D'ERREURS, DE DÉFAUTS, DE LOGICIELS MALVEILLANTS OU DE VIRUS, OU QUE CEUX-CI SONT ACTUALISÉS ET EXACTS.
- 8.2 PASHA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LES SERVICES.
- 8.3 PASHA N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DUS AU NON-RESPECT PAR L'UTILISATEUR DE SES OBLIGATIONS.
- 8.4 PASHA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DU CONTENU DES INFORMATIONS TRANSFÉRÉES OU STOCKÉES PAR L'UTILISATEUR OU PAR TOUT TIERS UTILISANT LES SERVICES.
- 8.5 PASHA N'EST PAS RESPONSABLE D'ÉVENTUELS DOMMAGES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU (OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER) LES SERVICES, Y COMPRIS DES DOMMAGES CAUSÉS PAR DES LOGICIELS MALVEILLANTS, DES VIRUS OU PAR UNE QUELCONQUE INEXACTITUDE OU OMISSION D'INFORMATIONS DES SERVICES, SAUF SI LES DOMMAGES DÉCOULENT D'UN ACTE DÉLIBÉRÉ OU D'UNE GRAVE NÉGLIGENCE DE PASHA.
- 8.6 PASHA NE CONTRACTE QUE DES OBLIGATIONS DE MOYEN, POUR TOUTES LES SERVICES PROPOSÉES OU FOURNIES. LA RESPONSABILITÉ DE PASHA NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE POUR TOUS LES INCONVÉNIENTS OU DOMMAGES INHÉRENTS À L'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET, NOTAMMENT UNE RUPTURE DU SERVICE, UNE INTRUSION EXTÉRIEURE OU LA PRÉSENCE DE VIRUS INFORMATIQUES, OU DE TOUT FAIT POUVANT ÊTRE QUALIFIÉS DE FORCE MAJEURE.
- 8.7 LA RESPONSABILITÉ DE PASHA NE SERA ENGAGÉE QU'EN CAS DE DOL OU DE FAUTE GRAVE DANS SON CHEF. DANS CE CAS, SA RESPONSABILITÉ SE LIMITE À LA RÉPARATION DES SEULS DOMMAGES PRÉVISIBLES, DIRECTS, PERSONNELS ET CERTAINS QUE L'UTILISATEUR A SUBIS, À L'EXCLUSION DE LA RÉPARATION DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS OU IMMATÉRIELS, TELS QUE LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES, LES MANQUES À GAGNER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, LES PERTES OU DÉTÉRIORATIONS DE DONNÉES ET LES DOMMAGES CAUSÉS À DES TIERS
- 8.8 LA RESPONSABILITÉ DE PASHA NE PEUT ÊTRE ENGAGÉE EN CAS DE RETARDS OU DE MANQUEMENTS DANS L'EXÉCUTION DE SES SERVICES, QUAND CEUX-CI SONT LA CONSÉQUENCE DE FAITS OU DE CIRCONSTANCES QUI SONT INDÉPENDANTS DE SA VOLONTÉ, IMPRÉVISIBLES ET INÉVITABLES, COMME LES CAS DE GUERRE, D'ÉMEUTES, DE TROUBLES, D'AGITATION CIVILE, D'ACTIIONS DE LA PART D'AUTORITÉS CIVILES OU MILITAIRES, D'EMBARGOS, D'EXPLOSIONS, DE GRÈVES OU DE CONFLITS SOCIAUX (Y COMPRIS CEUX IMPLIQUANT SON PERSONNEL), DE COUPURES DE CÂBLES, COUPURES D'ÉLECTRICITÉ (EN CE COMPRIS CELLES DÉCOULANT DE L'APPLICATION D'UN PLAN DE DÉLESTAGE FIXÉ PAR LES AUTORITÉS), D'INONDATIONS, DE GEL PROLONGÉ, D'INCENDIES OU D'ORAGES.
- 8.9 SI PASHA INVOQUE UN TEL CAS DE FORCE MAJEURE, ELLE EST TENUE DE METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR LIMITER SA DURÉE AU STRICT MINIMUM MAIS SERA EN DROIT DE SUSPENDRE OU DE LIMITER LE SERVICE AFIN DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL, SANS QUE L'UTILISATEUR NE PUISSE PRÉTENDRE À UN QUELCONQUE DÉDOMMAGEMENT.
- 8.10 LES LIMITES ET LES EXCLUSIONS DU PRÉSENT ARTICLE NE PRÉTENDENT PAS LIMITER LA RESPONSABILITÉ OU MODIFIER TOUT DROIT REVENANT À L'UTILISATEUR EN QUALITÉ DE CONSOMMATEUR QUI NE SAURAIT ÊTRE EXCLU AU REGARD DE LA LOI APPLICABLE.
- 8.11 À DES FINS DE CONFORMITÉ OU OPÉRATIONNELLES, PASHA PEUT LIMITER LA VALEUR DE CHAQUE VERSEMENT INDIVIDUEL. SI UN MONTANT QUI VOUS EST DÛ EXCÈDE CETTE LIMITE, PASHA PEUT PROCÉDER À UNE SÉRIE DE VERSEMENTS (ÉVENTUELLEMENT SUR PLUSIEURS JOURS) AFIN DE VOUS PAYER LE MONTANT TOTAL DU VERSEMENT.

Article IX. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1 TOUS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, EN CE COMPRIS LES DROITS D'AUTEUR, DROITS DE BREVET, SANS QUE CELLE LISTE NE SOIT CONSIDÉRÉE COMME EXHAUSTIVE, SUR LES SERVICES REPRIS DANS LES CONDITIONS SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE PASHA ET/OU DE SES FILIALES ET/OU DE SES FOURNISSEURS.
- 9.2 TOUTES LES MARQUES COMMERCIALES, MARQUES DE SERVICE, DÉNOMINATIONS COMMERCIALES, TOUS LES LOGOS OU AUTRES MOTS OU SYMBOLES FAISANT RÉFÉRENCE AUX SERVICES OU AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES DE PASHA EN GÉNÉRAL SONT ET DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE PASHA OU DE SES FILIALES OU FOURNISSEURS.
- 9.3 NI LES CONDITIONS NI L'UTILISATION DES SERVICES N'ONT POUR EFFET DE TRANSMETTRE OU D'ACQUERIR QUELQUE DROIT QUE CE SOIT.
- 9.4 L'UTILISATEUR UTILISERA LES SERVICES UNIQUEMENT POUR SON PROPRE COMPTE ET POUR SON USAGE INTERNE. EN AUCUN CAS IL NE LES TRANSFÉRERA, REVENDRA, LOUERA, PRÊTERA OU METTRA À DISPOSITION DE TIERS SANS LE CONSENTEMENT PRÉALABLE ET ÉCRIT DE PASHA .
- 9.5 L'UTILISATEUR NE COMMETTRA AUCUN ACTE METTANT EN PÉRIL CES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET N'ACQUERRA AUCUN DROIT SUR CES MARQUES, DROIT D'AUTEUR, DROIT DE BREVET, ETC. SAUF MENTION CONTRAIRE DANS LES CONDITIONS.
- 9.6 L'UTILISATEUR NE FERA PAS DISPARAÎTRE LA SIGNALÉTIQUE, LES ÉTIQUETTES OU AUTRES INSIGNES DISTINCTIFS APOSÉS PAR PASHA OU SES FOURNISSEURS, SANS L'ACCORD PRÉALABLE DE PASHA.

Article X. LICENCES

- 10.1 PASHA EST TITULAIRE DE L'ENSEMBLE DES DROITS INTELLECTUELS AFFÉRENTS À SA TECHNOLOGIE. A CE TITRE, PASHA OCTROIE UNE LICENCE D'EXPLOITATION AUX UTILISATEURS LEUR PERMETTANT D'ACCÉDER AUX SERVICES VIA LES APPLICATIONS ET/OU LE SITE. CETTE LICENCE D'EXPLOITATION EST FAITE POUR LA DURÉE DURANT LAQUELLE LES SERVICES SONT UTILISÉS, SUR LE TERRITOIRE DU ROYAUME DE BELGIQUE ET EST À TITRE PERSONNEL, NON-EXCLUSIVE, NON CESSIBLE, NON TRANSFÉRABLE
- 10.2 TOUTE COPIE OU CONTREFAÇON D'UN OU DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS SOUS-TENDANT LES SERVICES, ET PROTÉGÉS PAR LE BIAIS D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU D'UN SECRET D'AFFAIRE, PAR QUELQUE MOYEN ET SUR QUELQUE SUPPORT QUE CE SOIT EST STRICTEMENT PROHIBÉE.
- 10.3 EN CAS D'UTILISATION NON-CONFORME OU ABUSIVE DES SERVICES, PASHA SE RÉSERVE LE DROIT DE FAIRE CESSER CETTE UTILISATION PAR TOUTES VOIES DE DROIT.
- 10.4 TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAÎNER DES POURSUITES CIVILES ET/OU PÉNALES.
- 10.5 L'UTILISATEUR NE POURRA PAS :
 - ACCORDER DE LICENCE OU DE SOUS-LICENCE, VENDRE, REVENDRE, TRANSFÉRER, CÉDER, DISTRIBUER OU EXPLOITER COMMERCIALEMENT D'UNE AUTRE MANIÈRE OU METTRE À LA DISPOSITION DE TIERS LE SERVICE OU L'APPLICATION D'UNE QUELCONQUE FAÇON ;
 - MODIFIER LES SERVICES OU EN CRÉER DES DÉRIVÉS ;
 - CRÉER DES LIENS ÉLECTRONIQUES VERS LES SERVICES OU PLACER DES TRAMES OU DES MIROIRS D'UNE QUELCONQUE APPLICATION SUR TOUT AUTRE SERVEUR OU APPAREIL SANS FIL OU BASÉ SUR L'INTERNET;
 - RÉTROCONCEVOIR OU ACCÉDER À L'APPLICATION AFIN DE (I) CONCEVOIR OU CONSTRUIRE UNE PRESTATION CONCURRENTÉ ; (II) CONCEVOIR OU CONSTRUIRE UN PRODUIT EN UTILISANT DES IDÉES, CARACTÉRISTIQUES, FONCTIONS OU IMAGES SIMILAIRES DES SERVICES; (III) COPIER DES IDÉES, CARACTÉRISTIQUES, FONCTIONS OU IMAGES DU SERVICE OU DE L'APPLICATION ;
 - ENVOYER OU SAUVEGARDER DES CONTENUS CONTENANT DES VIRUS, VERS, CHEVAUX DE TROIE OU AUTRES CODES INFORMATIQUES, FICHIERS, SCRIPTS, AGENTS OU PROGRAMMES NUISIBLES ;
 - ENTRAVER OU INTERROMPRE L'INTÉGRITÉ OU LE BON FONCTIONNEMENT DU SITE WEB, DE L'APPLICATION OU DU SERVICE OU DES DONNÉES QU'ILS CONTIENNENT ;
 - TENTER D'ACCÉDER FRAUDULEUSEMENT AU SITE WEB, À L'APPLICATION OU AU SERVICE OU AUX SYSTÈMES OU RÉSEAUX QUI LES SUPPORTENT.
- 10.6 PASHA AURA LE DROIT D'EXAMINER LES VIOLATIONS ÉVOQUÉES CI-DESSUS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ET D'ENGAGER DES POURSUITES JUDICIAIRES. PASHA PEUT FAIRE APPEL AUX AUTORITÉS POLIÉRIÈRES ET COOPÉRER AVEC ELLES AFIN DE POURSUIVRE LES UTILISATEURS QUI VIOLENT LES PRÉSENTES CONDITIONS.
- 10.7 L'UTILISATEUR RECONNAÎT QUE PASHA N'EST PAS OBLIGÉ DE CONTRÔLER SON ACCÈS AU SITE WEB, À L'APPLICATION OU AUX CONTENUS COLLECTIFS NI L'UTILISATION QUI EN EST FAITE, OU DE VÉRIFIER OU D'ÉDITER LES CONTENUS COLLECTIFS. L'UTILISATEUR RECONNAÎT TOUTEFOIS QUE PASHA A LE DROIT DE CONTRÔLER SON ACCÈS DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU SITE WEB, DE L'APPLICATION ET DU SERVICE, POUR S'ASSURER DU RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU POUR RESPECTER LA LÉGISLATION APPLICABLE OU UNE INJONCTION OU UNE DEMANDE D'UN TRIBUNAL, D'UNE INSTANCE ADMINISTRATIVE OU D'UN AUTRE ORGANE OFFICIEL. PASHA SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER OU DE DÉSACTIVER, À TOUT MOMENT ET SANS AVIS PRÉALABLE, L'ACCÈS À UN QUELCONQUE CONTENU COLLECTIF SI ELLE ESTIME QU'IL ENFREINT LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU PORTE ATTEINTE AUTREMENT AU SITE WEB, AU SERVICE OU À L'APPLICATION.

Article XI. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 11.1 PASHA S'ENGAGE À RESPECTER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (2016/679) AINSI QUE LES LOIS NATIONALES METTANT EN ŒUVRE LA DIRECTIVE VIE PRIVÉE ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (CI-APRÈS "LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES") AINSI LIBELLÉS DANS LE PRIVACY POLICY : [HTTP://WWW.PASHA-PARKING.COM/ASSETS/DOCUMENTS/PRIVACY%20POLICY.PDF](http://www.pasha-parking.com/assets/documents/privacy%20policy.pdf)

Article XII. JURIDICTION COMPÉTENTE

- 12.1 LES CONDITIONS SONT RÉGIÉS PAR LE DROIT BELGE. EN CAS DE LITIGE, NON-RÉSOLU À L'AMIABLE, SEULS LES TRIBUNAUX FRANCOPHONES DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES SERONT COMPÉTENTS.
- 12.2 LE TEXTE EN FRANÇAIS DE CES CONDITIONS CONSTITUE LE SEUL TEXTE AUTHENTIQUE. SI DES DIVERGENCES APPARAISSENT ENTRE LE TEXTE RÉDIGÉ EN UNE AUTRE LANGUE ET UNE TRADUCTION DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE, C'EST LE TEXTE RÉDIGÉ EN FRANÇAIS QUI PRÉVAUDRA.

Article XIII. DISPOSITIONS FINALES

- 13.1 L'UTILISATEUR RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTÉ LES PRÉSENTES CONDITIONS SANS RÉSERVE.
- 13.2 LES CONDITIONS NE CONFÈRENT PAS ET NE SONT PAS DESTINÉES À CONFÉRER DES DROITS OU RECOURS À TOUTE PERSONNE AUTRE QUE LES PARTIES.
- 13.3 LE FAIT QUE PASHA NE SE PREVALE PAS D'UNE CLAUSE DES CONDITIONS N'EMPORTE AUCUNEMENT RENONCIATION AU BÉNÉFICIE DE LADITE CLAUSE.
- 13.4 SI UNE QUELCONQUE CLAUSE DES CONDITIONS EST DÉCLARÉE ILLEGALE, NULLE OU NON APPLICABLE PAR UN TRIBUNAL D'UNE JURIDICTION COMPÉTENTE, LADITE CLAUSE SERA INTERPRÉTÉE CONFORMEMENT AUX LOIS EN VIGUEUR, SANS QUE LA LÉGITIMITÉ, LA VALIDITÉ OU L'APPLICABILITÉ DES AUTRES DISPOSITIONS DES CONDITIONS N'EN SOIT AFFECTÉE.